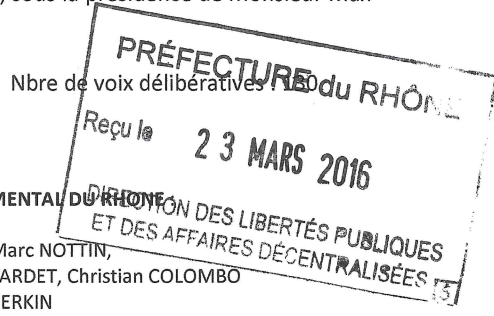


**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 2 Mars 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 10 février 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 24
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0



Etaient présents :

Métropole du Grand LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Corine CARDONA, Marc GRIVEL
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER,
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE
CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Eric MAZOYER à Denis VERKIN – Pierre Antoine COLLIN à Jean Luc POIRRIER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

**Acquisitions foncières sur la commune de Couzon au Mont d'Or
parcelles E 564 et 569**

Monsieur GRAND a proposé au Syndicat Mixte des Monts d'Or la vente de ses parcelles cadastrées E 564 et 569 pour une surface totale de 5798 m², situées au lieudit Pelocet à Couzon au Mont d'Or.

Au regard des enjeux agricoles et stratégiques sur ce secteur, qui permettront progressivement de reconstituer une unité foncière, il a été proposé aux propriétaires les évaluations suivantes :

IDENT PARCELLE	NUMERO	SURFACE DGI	NATURE	Prix au m2	Prix total
690680E564	564	413	Bois taillis	0.25	103.25
690680E569	569	5385	Terre	0.5	2692.5

Le montant de la vente s'élève à 2796 € hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles et autorise le Président à signer les actes notariés correspondants et tous documents nécessaires à ces acquisitions.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

